



Spl de l'Artois

2, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 60149 - 62803 Liévin Cedex
03 21 44 85 00
www.spldelartois.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE

Madame Séverine BRICOURT
Maire de Drocourt
Hôtel de Ville
49 route d'Arras
62320 DROCOURT

Liévin, le

09 SEP. 2026

Lettre recommandée avec AR 88000065514973J
Vos réf. : Audrey Cieniewski
Nos réf. : OLa/POP/IP 26.06.095
Dossier suivi par Pierre-Olivier PAYEN (06.76.49.00.35)
Opération n° 100002 – ERBM - Cité la Parisienne à Drocourt
Requalification des aménagements publics
Objet : Compte Rendu d'Activité au Concédant - Exercice 2025

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en deux exemplaires (dont un reproductible), le compte rendu d'activité au concédant (CRAC) qui précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de la concession d'aménagement pour la rénovation de la cité de la Parisienne à Drocourt au 31 décembre 2025.

L'établissement de ce document s'inscrit dans le cadre de la concession publique d'aménagement passée avec votre commune et vise à vous donner toute l'information pour suivre l'évolution du projet.

Ce document a été réalisé conformément aux dispositions de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et est à soumettre à l'approbation de votre prochain Conseil Municipal.

Les prochaines étapes de l'opération durant l'année 2026 porteront sur la réception de la phase 01 et sur la continuité des travaux de la cité de la Parisienne.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous présenter ce document.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez pour la conduite de cette opération,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Valentine BOUDRY,

Directrice Générale Adjointe.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le



ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE



Spl de l'Artois

COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU CONCEDANT AU 31 DECEMBRE 2025

**OPERATION 100002 - ERBM CITE LA
PARISIENNE
COMMUNE DE DROCOURT**

SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

FICHE SYNTHETIQUE	2
01. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
02. AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31 DECEMBRE 2025.....	9
03. PREVISIONS 2026.....	21
04. AVANCEMENT FINANCIER.....	26
05. TRESORERIE ET FINANCEMENT.....	26
06. ACQUISITION ET CESSION DE L'ANNEE 2026.....	27
07. PROPOSITION D'APPROBATION.....	27
08. ANNEXES.....	27

FICHE SYNTHETIQUE

Collectivité contractante : Commune de Drocourt

Concessionnaire : SPL de l'Artois

Concession d'aménagement

Délibération du conseil municipal sur le contrat 24 juin 2022

Notification à l'aménageur le 28 juillet 2022

Avenant n°1 à la concession (intégration de la MOU)..... 07 avril 2023

Avenant n°2 à la concession (participation) 28 octobre 2024

Avenant n°3 à la concession (phase opérationnelle) 23 mai 2025

Date contractuelle d'expiration de la Concession..... 31 décembre 2030

ELEMENTS FINANCIERS

Budget prévisionnel de l'avenant n°3 à la concession. 10 962 681 € HT

Budget prévisionnel à la date du présent CRAC 10 962 681 € HT

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

► Participation

► Participation de la Collectivité à la date de l'avenant n°3 4 093 861 €

► Montant de la participation versée au 31 décembre 2025 168 000 €

► Subvention

► Subvention estimée à la date de l'avenant n°3 6 868 819 €

► Montant de la subvention versée au 31/12/ 2025 1 754 685 €

► Avances

► Cumul des avances de trésorerie versées au 31/12/2025..... 650 000 €

► Avance à verser en 2026 à verser pour le 31 juillet 2026 2 350 000 €

01. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

La CAHC a été signataire en 2017, avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et 7 autres EPCI du bassin minier de l'Engagement partenarial pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

L'ambition générale de l'ERBM consiste à « Métamorphoser le Bassin Minier » notamment en éradiquant les logements énergivores et en améliorant le cadre de vie des habitants.

D'une manière très concrète, 23 000 logements sont concernés sur le Bassin Minier, 1933 sur le territoire de la communauté d'agglomération.

L'ERBM s'appuie sur un référentiel d'ambitions partagées qui contribue à la transformation économique, sociale et urbaine de nos cités minières.

En juin 2018, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC), 5 cités prioritaires ont été retenues au titre de l'ERBM. Il s'agit des cités de la Parisienne à DROCOURT, Nouméa à ROUVROY, Declercq à OIGNIES, Darcy à HENIN BEAUMONT et Crombez à NOYELLES-GODAULT.

En tant que signataire, la CAHC s'implique dans la réhabilitation des cités minières à travers 4 axes :

- ▶ Les études intégrées pré-opérationnelles
- ▶ Les aides financières aux bailleurs sociaux
- ▶ Les fonds de concours structurants pour la requalification des espaces publics
- ▶ Les travaux relevant de ses propres compétences, comme l'assainissement des eaux pluviales et usées, l'adduction d'eau potable, les voies communautaires si elles existent.

A ce jour, les études intégrées de ces 5 cités, ont été achevées et livrées aux 5 communes concernées.

Dans le cadre de ces opérations, le bailleur social assurera la réhabilitation des logements, notamment sur le volet thermique. La CAHC et la Ville s'attacheront, quant à elles, à rénover les espaces publics pour lesquels elles exercent leurs compétences.

Sur la commune de Drocourt ce sont environ 240 logements dans le secteur retenu au titre de l'ERBM du premier triennal qui seront concernés entre 2020 et 2028. Le bailleur est Maisons & Cités.

La cité de La Parisienne est classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour son caractère remarquable et patrimonial, depuis le 30 juin 2012.

Elle s'ouvre dans une très belle composition urbaine et paysagère au niveau de l'Agora, sur la place des Mines et la typique église Ste Barbe qui ferme la perspective.

Les constructions datent de 1880. L'urbanisme est rigoureux avec 2 longs corons (nord des rues Haute et Basse) et des barreaux plus courts, toujours avec du logement en bande, fonctionnant pour certains tronçons en impasses.

Le quartier réside aussi dans la qualité de ses espaces publics :

- ▶ La Place des Mines
- ▶ Le jardin autour de l'église Ste Barbe
- ▶ La place verte rue du Lot
- ▶ La zone arborée, rue de l'Ariège
- ▶ Le passage entre les rues haute et Basse
- ▶ Les voyettes



Vue de la cité 2023 – source SPL

Le Parc des îles à proximité, déjà approprié par les habitants de la cité, constitue un point d'attractivité pour le secteur, reconnu au niveau du territoire.



La commune de Drocourt est pleinement investie dans la démarche ERBM. Elle a pour volonté d'accompagner cette rénovation des cités minières par l'aménagement des espaces publics. L'objectif vise à participer au retournement de l'image de la cité au sein de la ville et du territoire.

Ainsi, dans la continuité des travaux d'amélioration des habitations portés par le bailleur Maisons & cités, les espaces publics de la cité seront également l'objet d'une importante rénovation.

Vue aérienne 2023 de la cité (source anonyme de la ville de Drocourt)

LES OBJECTIFS

SUR LE BATI :

Maisons & Cités est le bailleur social pour les logements miniers sur la cité de la Parisienne. Dans ce cadre, le bailleur assure la réhabilitation des logements, tenant compte des diagnostics réalisés, notamment sur le volet thermique.

Les travaux de réhabilitation de la 1ère phase de logements devraient débuter au premier trimestre 2024 jusqu'au deuxième semestre 2027.

La cité minière est constituée principalement de maisons corons et à proximité d'équipements publics. Le projet ne générera pas de nouveaux programmes de constructions.

SUR L'ESPACE PUBLIC :

Concernant les espaces publics, la requalification de ceux-ci portera tant sur les voiries, les réseaux, les espaces verts, les liaisons douces, dans une logique de projet global. En ce sens, le schéma directeur mené par les collectivités et les fiches actions établies, tiennent compte de la montée en qualité et en confort pour les habitants du quartier de l'ensemble de la cité.

Les objectifs visés portent sur :

- ▶ La définition des enjeux à l'échelle globale de la cité ;
- ▶ Participer au retournement de l'image de la cité au sein de la ville ;
- ▶ Permettre le désenclavement de la cité et son insertion dans la trame urbaine, le maillage et les liaisons de la commune ;
- ▶ Favoriser et définir les modes d'animation, de réinsertion, et de réappropriation de la cité par ses habitants envisagés.

Est constaté à la signature du contrat de concession :

- ▶ L'usure de la voirie (faillances ponctuelles, gravillonnage)
- ▶ Réseaux aériens
- ▶ Matériel d'éclairage public obsolète sur les voies secondaires et tertiaires
- ▶ Absence d'espaces paysagers dans les profils de voirie sur les voies secondaires et tertiaires
- ▶ Sols imperméabilisés à repenser



Périmètre concession d'aménagement



Vue de la cité 2023 – source SPL



Espace vert dans la cité 2023 - source SPL

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, pour ses compétences (voiries d'intérêt communautaire, assainissement, eau potable, nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)), et la commune, pour ses compétences (voiries communales, autres réseaux et espaces verts) s'attachent, tout en respectant l'esprit et les orientations de l'ERBM, à requalifier les espaces publics.

LE SCHEMA DIRECTEUR VALIDE (ESPACES PUBLICS)

De 2018 à 2019, le groupement TANDEM, Sylvaine Duval, BERIM, a été missionné par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin afin d'établir le schéma directeur d'aménagement de la cité de La Parisienne. Ces éléments ont servi de base à l'établissement du programme de la concession d'aménagement.

SCHEMA DIRECTEUR

légende

-  Espace vert principal
-  Frontage
-  Prairie / jardin pédagogique
-  Espace vert clot pour potager
-  Jardin partagé entre plusieurs unités d'habitations
-  Jardin collectif
-  Jardin privé
-  Voie partagée
-  Stationnement paysagé
-  Zone piétonne
-  Logements neufs (collectifs, intermédiaire ou individuels groupée)
-  Equipements neufs



Plan masse du schéma directeur (source TANDEM)

Le schéma directeur de la requalification a été établi en lien avec les instances partenaires au dispositif du renouveau du bassin minier : l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et la Mission Bassin minier. Cette étude a permis de fixer les objectifs pour une transformation globale du cadre de vie de la cité.

Le schéma directeur décrit les actions identifiées pour la cité :

- ▶ L'assainissement
- ▶ Les réseaux et éclairages
- ▶ L'aménagement paysager
- ▶ Les places et placettes
- ▶ Les entrées de la cité
- ▶ La trame Viaire
- ▶ Etc..



Vue Eglise Sainte Barbe 2023 (source Spl de l'Artois)

Pour chacun des espaces, le programme de réaménagement a été défini.



Exemple d'aménagement du schéma directeur

LE CONTRAT

Pour mener l'opération de requalification des espaces publics de la cité minière, la commune de Drocourt a fait le choix d'entrer dans l'actionnariat de la Société Publique Locale de l'Artois (SPL), afin de pouvoir s'appuyer sur son ingénierie pour mener à bien le projet.

La commune a ainsi délibéré en date du 19 mai 2022 pour devenir actionnaire de la SPL de l'Artois. Le Conseil Municipal en date du 24 juin 2022 a délibéré afin de confier, par la Concession d'aménagement, à la SPL de l'Artois, la requalification des aménagements publics de la Cité de La Parisienne. Le contrat de concession d'aménagement a été notifié en date du 28 juillet 2022.

Les éléments ayant servi à la définition du contrat de concession d'aménagement sont le schéma directeur et les fiches actions, définies sur la Cité de la Parisienne, et validées par la commune et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Le programme de la concession d'aménagement a été établi au regard de la configuration de la Cité de la Parisienne. La place des Mines, centralité de la Cité, est connectée par des voiries secondaires et tertiaires. La Cité est quant à elle desservie par une voie primaire. (*Programme de la phase opérationnelle*). Le chiffrage de la concession d'aménagement est construit en tenant compte de cette programmation.

Les périmètres de la concession sont repris en blanc sur la carte ci-contre.

Périmètre 1 (pré-opérationnel)

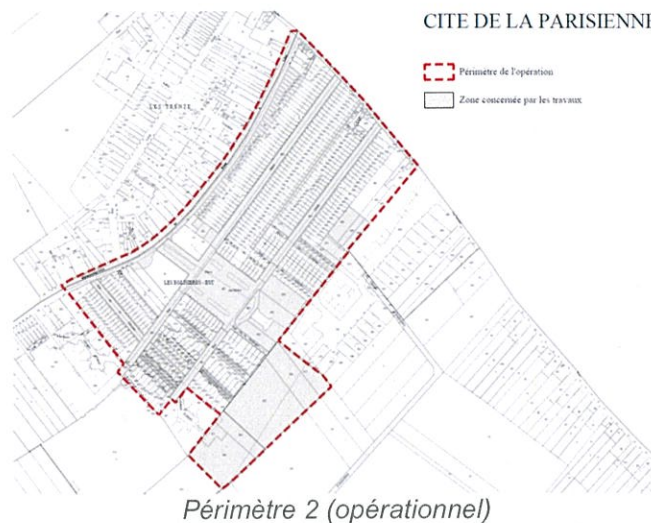
Sur l'ensemble du périmètre 1, la SPL,



aménageur pour le compte de la commune, est intervenue pour l'ensemble de la phase dite « pré-opérationnelle », à savoir la menée de l'ensemble des études d'aménagement jusqu'à la réception des offres de l'appel d'offres travaux des espaces publics et la menée des subventions liées.

Au regard de leurs interventions sur leurs domaines de compétences respectifs, mais également dans un souci de cohérence d'aménagement global de la cité minière, la commune de Drocourt et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, ont décidé au préalable de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique, au profit de la commune ; la commune confiant l'opération d'ensemble par le biais d'un avenant n°1 à la SPL de l'Artois. Ce dernier a été signé le 07 avril 2023 et a fait l'objet d'une modification le 23 mai 2025.

A l'issue de la phase pré-opérationnelle, la commune a décidé, par signature d'un avenant n°3 à la concession d'aménagement, d'enclencher la phase dite « opérationnelle », qui quant à elle porte spécifiquement sur le suivi travaux et les subventions liées au périmètre 2.



La phase pré-opérationnelle menée dans le cadre de la concession d'aménagement, aura parmi ces objectifs de pouvoir établir la répartition des travaux de requalification urbaine entre les différentes collectivités selon leurs champs de compétences et de mettre en œuvre les modalités nécessaires et souhaitées par les collectivités.

Au vu de la présence dans le périmètre opérationnel de la rue de la Fontaine, rue détenue à la fois par la commune de Drocourt et celle d'Hénin-Beaumont, il est envisagé pour 2026 de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les deux communes. Cette modification du contrat de concession d'aménagement fera office d'un avenant n°4.

02. AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31 DECEMBRE 2025

DEPENSES

CONTRAT

Un avenant n°3 à la concession d'aménagement a été signé le 23 mai 2025. Ce dernier apporte des modifications au contrat d'aménagement, notamment en passant l'opération dans sa phase opérationnelle. De plus, l'échéance de l'opération a été modifiée jusqu'en décembre 2030.

Avec les différentes évolutions de la concession, en particulier la modification du périmètre d'intervention pour la phase travaux, certains points ont dû être modifiés :

- ▶ Ajustement de l'enveloppe travaux allouée au projet ;
- ▶ Une mise à jour des plannings prévisionnels travaux et financiers ;
- ▶ Un ajustement de la rémunération de la SPL de l'Artois ;
- ▶ La mise à jour des modalités de financement par avance de trésorerie de l'opération avec une modification de la convention d'avance de trésorerie ;
- ▶ L'affectation de la participation de la collectivité sur ouvrages pour la réalisation des travaux et le remboursement de la participation d'équilibre versée sur les études ;

Les études étant terminées, il a été décidé d'intégrer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville et la CAHC, mais aussi le rachat des études pré-opérationnelles menées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Pour donner suite aux modalités imposées par la FDE et par Enedis pour pouvoir bénéficier des subventions FDE qui ne sont versées qu'aux collectivités, il a été décidé d'intégrer la réalisation des travaux d'enfouissement (anciennement le lot 3) par un groupement de commandes mis en œuvre entre la SPL de l'Artois et la ville, où ce dernier sera porté par la ville mais toujours sous la gestion de la SPL.

FONCIER

La concession d'aménagement ne prévoit pas d'acquisition de foncier.

Par courrier, Maisons & Cités a informé que la procédure de rétrocession a bien été engagée. Dans le cas où des contraintes venaient à décaler la signature de l'acte de rétrocession en 2026, Maisons & Cités s'est engagée à mettre à disposition leur foncier via une convention d'occupation.

Les emprises de rétrocession ont été définies en 2025 grâce à la validation du plan de rétrocession entre le bailleur et la commune. La rétrocession sera effective en 2026.

ARCHEOLOGIE

L'intervention se déroule sur des terrains déjà construits ou aménagés.

ETUDES

ETUDES TECHNIQUES :

Afin de permettre la conception du projet, et ce malgré les données déjà exploitables remises par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, des études techniques complémentaires ont dû être réalisées et d'autres validées en 2025 :

- Protocole rachat d'études pré-opérationnelles 47 901.77€
- Réalisation des points de repères pour travaux (géomètre) 6 480 €

MAITRISE D'ŒUVRE :

Dans le cadre de la consultation et à la suite de la remise des offres du vendredi 06 juin 2023, le marché d'étude de maîtrise d'œuvre a pu être attribué. Le Groupement Hautes Herbes paysagistes (AGENCE ODILE GUERRIER), BERIM, VOIX ACTIVE et URBYSOM a pu être notifié le 11 juillet 2023.

Pour rappel, le choix qui a été établi, est de passer par un accord-cadre pour les missions de maîtrise d'œuvre, ceci afin d'avoir la souplesse nécessaire lorsque le dossier sera en stade travaux et d'activer la phase souhaitée.

L'accord-cadre a pour objet de confier au titulaire tout ou partie des missions et éléments de missions suivants :

■ Missions préalables

La définition des orientations globales du projet de rénovation des espaces publics de la cité ERBM a été mise en place par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, avec l'accompagnement de la commune de Drocourt, et a abouti à la réalisation d'un diagnostic, d'un schéma directeur et de différentes fiches actions et orientations.

A présent, le portage complet auprès de la population de ce projet par la commune nécessite de pouvoir synthétiser les orientations, de les réajuster par rapport aux données actuelles afin de pleinement permettre la réussite de ce projet d'ampleur sur la commune.

Les 2 missions listées ci-dessous ont cette fonction et ont pu lancer la phase avant-projet à partir d'un schéma directeur affiné, validé dans ses hypothèses d'aménagement, qui pourra ainsi permettre l'association de la population dans le processus, et son appropriation.

- Diagnostic et enjeux du projet à partir du schéma directeur préétabli
- Elaboration de plusieurs scénarios d'esquisses à partir du schéma directeur préétabli

Les missions qui suivent, constituent la phase de conception du projet (appelée phase pré-opérationnelle).

■ Missions pré-opérationnelles

- Etude d'avant-projet
- Etude de projet
- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Elaboration des dossiers de consultation des entreprises
- Ouverture des plis, analyses des candidatures et des offres, choix des entreprises

Les missions suivantes constituent la phase réalisation du projet (appelée phase opérationnelle).

■ Missions opérationnelles

- ▶ Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution et de synthèse établies par les entreprises (VISA)
- ▶ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ▶ Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réceptions et pendant la période de parfait achèvement (AOR)
- ▶ Ordonnancement, planification, coordination de chantier (OPC)

Des missions complémentaires sont prévues au contrat de maîtrise d'œuvre. Elles seront activées si besoin.

■ Missions complémentaires

- ▶ Constitution du dossier Loi sur l'eau
- ▶ Mission d'accompagnement et participation à la recherche et obtention de subventions et de labellisation et aux réponses aux appels à projet
- ▶ Mission d'accompagnement et participation à l'élaboration des dossiers à transmettre aux différents concessionnaires et gestionnaires
- ▶ Mission d'accompagnement et participation à la communication de l'orientation urbaine et paysagère destinée au projet à travers les différentes instances (COTECH / COPIL / Réunions publiques / autres)
- ▶ Mission d'accompagnement et participation au dialogue social (ateliers gestion transitoire / entretiens co-conception habitants / balade urbaine)
- ▶ Mission d'accompagnement et participation à la communication écrite et physique lors des travaux, vacation au temps passé (réunion bailleur social / informations riverains)

La maîtrise d'œuvre constitue les compétences nécessaires à la réalisation administrative et technique d'un projet de qualité et notamment un savoir-faire et des expériences probantes en matière de conception et requalification de voirie/paysage, d'aménagement durable, d'urbanisme environnemental, de dialogue et d'association de la population.

C'est dans ce contexte que le groupement de maîtrise d'œuvre a démarré la mission de diagnostic et esquisse le 17 juillet 2023. La production a été transmise et présentée à la commune le 27 octobre 2023 pour le diagnostic et le 13 novembre pour l'esquisse. Le 05 décembre 2023, la SPL de l'Artois a émis une validation du diagnostic sans réserve. En ce qui concerne l'esquisse, la validation est assortie de réserves et remarques à prendre impérativement en considération pour la phase AVP. Elles sont décrites à l'ordre de service 3 en lien avec les remarques de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la commune de Drocourt.

L'avant-projet a été remis le 18 décembre 2023. La période d'analyse du dossier s'est déroulée courant du mois de janvier 2024 avec la commune, la communauté d'agglomération et les différents partenaires.

L'avant-projet a été validé par la ville le 29 mars 2024 et par la CAHC le 05 avril 2024.



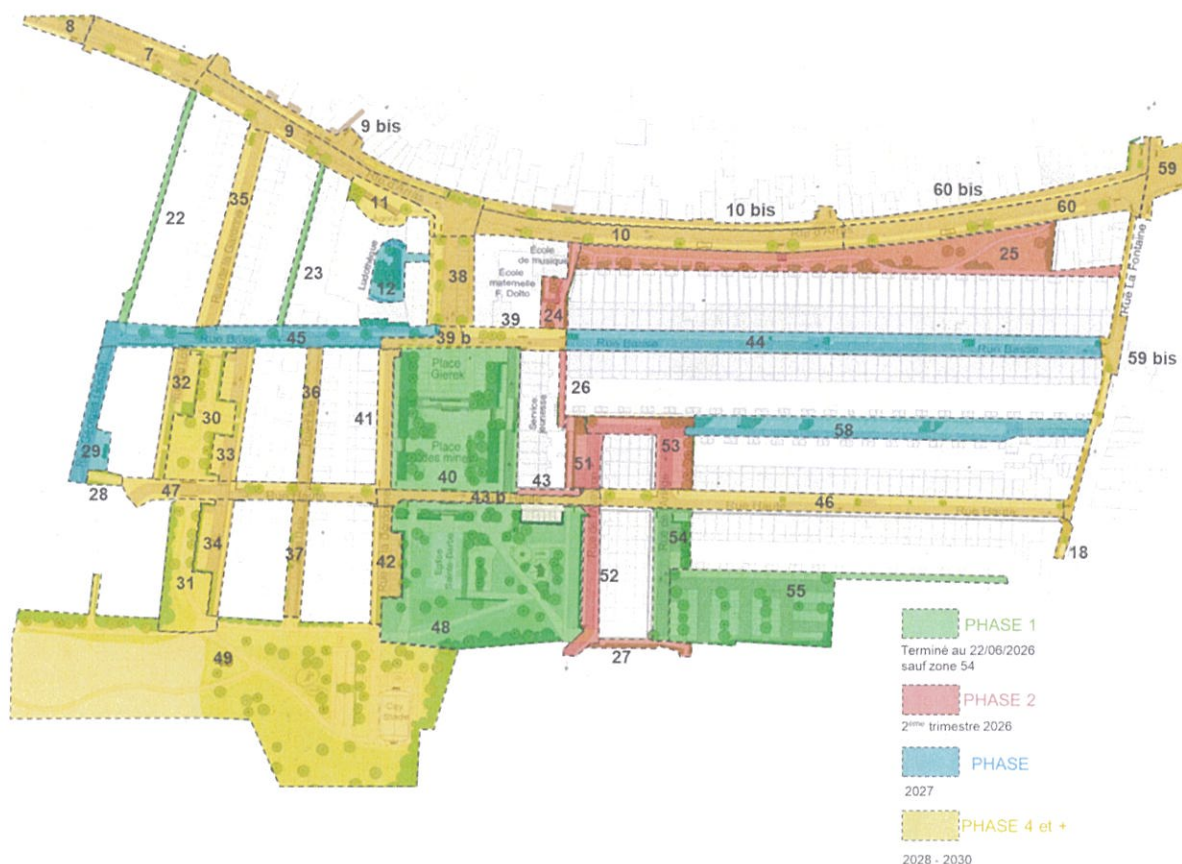
Abord de l'Eglise (source : SPL de l'Artois)

La consultation travaux a quant à elle été lancée 01 août 2024. Néanmoins, au regard des résultats infructueux sur certains lots, une seconde consultation a été lancée au 11 décembre 2024.



- ▶ VISA des études d'exécution
- ▶ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ▶ Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

L'honoraire de la maîtrise d'œuvre pour cette phase 1 s'élève à 48 836.91 €, pour un montant de travaux de la phase de 2 034 871.50 €.



ETUDES REGLEMENTAIRES :

Sur la partie réglementaire, le projet a été exempté d'étude environnementale par décision de l'autorité environnementale en date du 13 novembre 2024 sur le dossier cas par cas instruit.

Le permis d'aménager, rendu nécessaire par la création d'une poche de stationnement public supérieur à 50 places, a été déposé pour instruction en date du 31 juillet 2024 et délivré en date du 24 janvier 2025. La purge du délai de recours s'achèvera le 24 avril 2025.

Le dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau a été déposé le 08 novembre 2024 pour instruction et délivré en date du 28 février 2025.

Le dossier d'autorisation au titre de la suppression d'arbres d'alignement a été déposé le 20 septembre 2024 pour instruction et délivré en date du 24 mars 2025.

Le Permis d'Aménager n°062 277 24 000010 déposé le 31 juillet 2024 a été obtenu le 24 janvier 2025. S'en est suivi la visite de l'huissier de justice à 3 reprises le :

- 12 mars 2025
- 11 avril 2025
- 13 mai 2025

A la suite de ces visites, le permis d'aménager est considéré purgé de tout recours.

L'ensemble des études réglementaires a été finalisé en 2025, permettant aux travaux de commencer en juillet 2025.

En synthèse :

- Étude faune flore 10/06/2024
- Dossier cas par cas dispense obtenu le 13/11/2024
- Autorisation d'abattage d'arbresdéposé le 20/09/2024 / délivré le 24/03/2025
- DLEdéposé le 08/11/2024 / délivré le 28/02/2025
- Permis d'aménagerdéposé le 31/07/2024 / délivré le 24/01/2025

LA DEMARCHE DE CONCERTATION

La démarche de concertation répond à une volonté commune de la SPL de l'Artois, de la Ville de Drocourt et de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin d'offrir à tous les habitants la possibilité d'être acteur du développement de la Cité et de débattre de l'opportunité de ce projet d'aménagement, de ses ambitions et de son programme.

Le processus participatif opérationnel a eu pour ambition d'associer l'ensemble des parties prenantes identifiées en vue de créer une dynamique collective et d'élaborer un projet donnant lieu à une réelle appropriation par les habitants.

En s'appuyant sur les précédents temps de concertation, l'expertise d'usage des parties prenantes, leurs connaissances et expériences des espaces, les différents temps de concertation ont permis :

- D'informer sur l'évolution du projet depuis les premiers temps de concertation (planning, décisions, périmètre etc...)
- D'interroger les éléments ressortis des précédents temps et les confronter à la vision que portent les habitants et usagers sur ce projet 4 ans plus tard
- D'identifier les priorités pour l'avenir
- D'alimenter le projet par les attentes et les besoins des habitants
- De participer à l'appropriation du projet

Ainsi, mobilité, stationnement, usages des espaces publics, circulation, végétalisation sont les principaux sujets abordés au cours de cette concertation et pour lesquels une information claire et précise a été apportée afin que le public puisse s'approprier les enjeux et les objectifs du projet.

Dix temps participatifs déployés :

- Réunion publique de lancement 28/09/2023
- Deux balades en marchant..... 11 & 13/10/2023
- Rencontre citoyenne 13/10/2023
- Deux ateliers de spatialisation..... 16 & 18/10/2023
- Temps de gestion transitoire sur l'espace public 25/11/2023
- Temps de rencontre parents-enfants et jeunes 01/12/2023
- Mise en place d'un questionnaire en ligne..... 15 jours en novembre 2023
- Temps de gestion transitoire sur l'espace public 04/02/2024
- Réunion de restitution 25/03/2025

MEDIATION

22/11/2024 10:00

Un projet à 10 millions d'euros pour rénover les espaces publics de la cité de La Parisienne à Drocourt - La Voix du Nord

Un projet à 10 millions d'euros pour rénover les espaces publics de la cité de La Parisienne à Drocourt

En sus de la rénovation des logements miniers de la cité de La Parisienne réalisée par Maisons & cités, la ville de Drocourt va réaménager les espaces publics du quartier. Le voile a été levé sur le projet lors d'une balade avec les habitants samedi matin.

<https://1524513/article/2024-11-19/un-projet-10-millions-d-euros-pour-renover-les-espaces-publics-de-la-cite-de-la>



Les travaux des espaces publics commenceront au printemps 2025 par la place des Mines.

L'ensemble des éléments recueillis lors des différents temps de rencontre, a permis de faire émerger 3 enjeux forts sur lesquels les habitants se sont exprimés.

En premier lieu, la mobilité et derrière celle-ci, celui de la sécurité des piétons et cyclistes. La vitesse excessive des véhicules, le stationnement et les bacs de collecte sur les trottoirs, la circulation aux abords des écoles sont identifiés comme des obstacles. Ainsi, on note une attente forte des habitants pour apaiser la circulation, sécuriser les cheminements piétons, aménager les voyettes (éclairage) et organiser le stationnement.

La question du stationnement donne lieu à de nombreuses discussions, notamment pour les riverains des rues Haute et Basse. La réorganisation du stationnement a été abordée à plusieurs reprises lors des échanges avec une explication sur la réduction possible sur ces rues et la création de poches de stationnement rue du Lot ou rue de l'Ariège pour obtenir un volume quasi identique à l'existant. Environ 1/3 des personnes interrogées comprennent les enjeux et y trouvent leur intérêt car principalement piétons ou cyclistes contre les 2/3 qui ne sont pas convaincus par cette réorganisation.

Les principales craintes étant la détérioration des relations entre voisins, tout le monde ne pouvant plus se stationner dans la rue, la sécurité de leur véhicule qui sera plus devant leur fenêtre et la perte du côté pratique et confortable pour les allers-retours du quotidien, pour les courses et les enfants.

Ensuite, l'usage des espaces publics a fait l'objet de nombreux échanges notamment suite au constat du manque d'espaces de rencontres, de convivialité et d'espaces de jeux pour les enfants et jeunes. Ainsi l'option d'aménager le parc de l'église, le city stade et l'espace vert rue du Lot fait consensus auprès des habitants rencontrés. Avec une vigilance sur le choix du mobilier afin qu'il soit durable.

Enfin, la végétalisation a également été perçue comme un enjeu important dans le réaménagement de cette Cité déjà verte. Ici, elle est abordée par le manque d'ombre et le manque de visibilité de certains espaces publics qui accompagne parfois un sentiment d'insécurité. Ainsi, il est proposé des îlots de fraîcheur et une conservation d'un maximum d'arbres est bien accueillie. La végétalisation de pied de façade fait sujet mais une majorité des personnes rencontrées y sont favorables.

Les habitants ont ainsi exprimé le souhait que ce projet puisse apporter des aménagements qui favorisent la convivialité, le bien vivre ensemble et qui font vivre la Cité autrement.

Durant les travaux, la SPL mobilise également ses équipes pour mettre en place une médiation sociale. La médiatrice sociale de la SPL se rend sur site, une fois par semaine, depuis le 18 juin 2025 en tenant une permanence le mardi matin à la salle de la joie de vivre place Gierék, en plein cœur de la cité. Cette action permet de maintenir un lien privilégié avec les habitants qui vivent les travaux au quotidien et ainsi remonter les désagréments rencontrés par la population durant les travaux. Cela permet également d'intégrer l'expertise d'usage des habitants pour adapter le cas échéant, le projet en lien avec la collectivité. Depuis le début de sa présence sur le site, la médiation sociale a permis de mettre en place 2 modifications au projet :

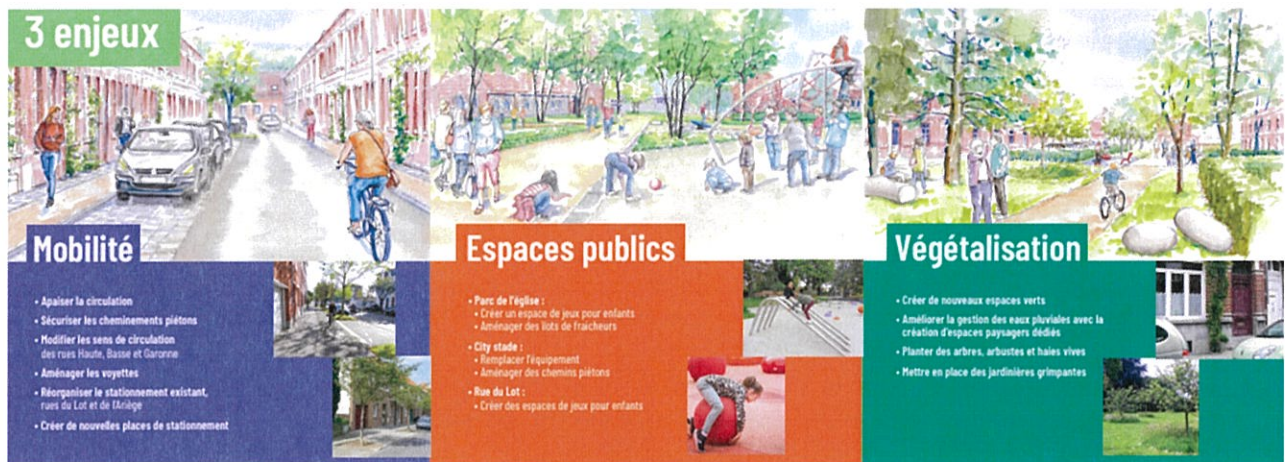
- Intégration de places PMR dans la rue Haute
- Modification de l'accès aux boullodromes

La médiation de la SPL agit directement avec la communication et l'élaboration de ses outils (flyers, ...) à l'égard des riverains traduisant par la création de plusieurs éléments graphiques d'information à destination des habitants et des environs pour informer sur le déroulement du projet.

15 845€ HT ont été dépensés en frais d'éléments de communication durant l'année 2025.



Tracts d'informations (source : SPL de l'Artois)



COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Le CSPS a été sollicité à la réalisation du projet afin d'aboutir à un plan général de coordination (PGC) nécessaire au dossier de consultation des entreprises. Suite au démarrage des travaux, le CSPS a été missionné le 12 août 2025 afin de remplir les missions suivantes : remise du Visa PPSPS, du compte-rendu de visite, de la mise à jour du registre journal, de la remise du DIUO provisoire et définitif

1 095 €HT d'honoraires ont été dépensés en 2025 pour le CSPS. Le CSPS est la société APAVE.

OPCU-IC

L'année 2024 a permis de constituer, publier et attribuer le marché accord-cadre d'OPCU-IC à réaliser dans le cadre de l'opération. La notification du marché de septembre 2024 a permis de missionner l'entreprise « opération clé en main » sur la fin de la phase pré-opérationnelle.

Il a réalisé toutes les prestations compatibles à son BC1 du 18 mars 2025. L'OPCU-IC est la société Opération Clé en Main

TRAVAUX

Les travaux débutés en juillet 2025 concernent la phase 1 du projet, soit : la place des Mines, le parvis de l'église, le parking de l'Ariège, les venelles 22 et 23.

Ces travaux ont engendré la réhabilitation de la voirie, des piétonniers et la création d'espaces de stationnement et l'éclairage public. Des travaux d'assainissement ont été réalisés permettant le renouvellement des anciens systèmes de canalisation ainsi que l'installation de nouveaux systèmes de gestion des eaux pluviales par infiltration. Des travaux d'aménagement paysagers ont eu lieu sur le parking de l'Ariège

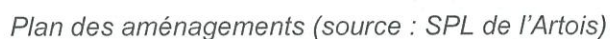
Le montant des travaux réalisés en 2025 est de 479 582 € HT.

Les travaux ont permis la création de 67 places de parking à destination des usagers du quartier. Le parking a été inauguré le 17 novembre 2025.

Les travaux ont également consisté à la désimperméabilisation de l'espace et la végétalisation de la zone.



Plan du parking de l'Ariège (source : SPL de l'Artois)



Ce montant est constitué des différents honoraires travaux de la maîtrise d'œuvre pour les missions DET, VISA, OPC.

REMUNERATION SPL

La rémunération réglée sur l'année 2025 est de 82 918€, correspondant au forfait de pilotage, au pourcentage sur dépenses et aux missions réalisées.

RECETTES

COMMERCIALISATION

La concession d'aménagement ne prévoit pas de cession.

PARTICIPATIONS

Les participations de 75 000 et de 93 000 € versée au 31 décembre 2025 seront remboursées en 2026 comme le prévoit l'avenant n°3 à la concession d'aménagement.

SUBVENTIONS

FONDS CONJOINT ETAT-REGION ERBM PHASE PRÉ-OPERATIONNELLE

La demande de subvention ERBM au titre des études pré-opérationnelles porte sur l'ensemble des missions reprises en phase pré-opérationnelle, auxquelles s'ajoutent, conformément aux échanges avec l'Etat et la Région, des études pré-opérationnelles de terrains nécessaires à la réalisation des phases AVP / PRO / DCE à réaliser ou déjà réalisées (diagnostic des voiries, ouvrages, etc).

Le dossier de subvention a été déposé le 06 octobre 2022 sur la plateforme de dématérialisation comprenant le numéro de dossier 10035955. Le 27 décembre 2022 par lettre du Préfet du Pas-de-Calais, la demande de subvention a été notifiée à hauteur de 231 169,30€.

Plusieurs acomptes ont été versés à la SPL de l'Artois : 92 467,72 € en juillet 2023, 36 839,08 € en septembre 2024, puis 9 394,78 € et 46 233,86 € en 2025.

Ces versements représentent au total 184 935,44 €, soit 80 % du montant de la subvention.

FONDS CONJOINT ETAT-REGION ERBM PHASE PRÉ-OPERATIONNELLE

En 2024 les demandes de subvention se sont poursuivies, concernant les travaux.

Subvention ERBM notifiée le 5 août 2024 pour un montant de 4 796 525 € correspondant à 65.69 % du montant prévisionnel de 7 302 098.70 € HT.

Cela correspond à la demande du dossier n°2104448881. La subvention comprend les travaux des espaces internes de la Cité de la Parisienne, la rue du Tarn, la ludothèque et la venelle.

Un complément de subvention travaux sera notifié dès lors le positionnement du département sur le montant de subventions sollicité en 2026, pour la route d'Arras

FONDS FEDER

Une candidature à l'Appel à projets FEDER pour la Cité a été déposée le 13/09/2024.

La candidature a été notifiée de son acceptation le 03/04/2025 pour réaliser les demandes de subvention au plus tard le 24/04/2026. Fin 2025, le dossier a été déposé sur la plateforme Esynergie. La notification du dossier a été reçue le 13/03/2026. L'attribution de la subvention FEDER devrait être examinée en commission au cours du premier semestre 2026.

SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie le 26 juillet 2024. Cette demande de subvention correspond à l'appel à projets villes sobres et perméables (ACTION 5).

La subvention a été notifiée en date du 29 novembre 2024 d'un accord à la demande de subvention. La participation financière de l'Agence de l'Eau s'élève à 653 958 € pour les travaux.

En 2025, nous avons reçu le premier acompte de 20% soit 130 791.60 € le 29/07/2025.

Subvention Osmoc

En 2025, nous avons accompagné la commune dans la création du dossier Osmoc auprès du département du Pas-de-Calais. Cette subvention va permettre de participer au financement de la réalisation des aménagements de la Route d'Arras (RD 919) aujourd'hui estimée à 180 000 €. Cette subvention sera attribuée directement à la commune.

Subvention FDE

Une demande de subvention a été faite auprès de la FDE en 2025. La SPL a accompagné la ville dans sa réalisation liée au lot unique : Effacement des réseaux y compris surlargeur tranchée. Cette subvention sera attribuée directement à la commune.

GOUVERNANCE

Plusieurs comités techniques et de pilotage se sont déroulés au cours de l'année 2025, ainsi que des diverses réunions au fil de l'année afin de traiter l'ensemble des sujets nécessaires à l'avancement de l'opération.

Un comité des financeurs pour présenter l'avancement de l'opération et le respect des orientations de l'ERBM s'est également tenu durant l'année.

03. PREVISIONS 2026

DEPENSES

FONCIER

Les emprises de rétrocession ont été définies en 2025 grâce à la validation du plan de rétrocession entre le bailleur et la commune. La rétrocession sera effective en 2026.

ARCHEOLOGIE

L'intervention se déroule sur des terrains déjà construits ou aménagés.

ETUDES

MAITRISE D'ŒUVRE DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS (MOE)

L'année 2026 sera marquée par une forte mobilisation du maître d'œuvre dans le cadre de la poursuite des travaux de requalification de la cité. Ses missions porteront principalement sur les prestations de VISA, Direction de l'Exécution des Travaux (DET), Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) ainsi que sur les opérations préalables à la réception des premiers secteurs réalisés.

Suivi de la phase 1 des travaux :

Le maître d'œuvre assurera le suivi technique, administratif et financier des travaux engagés lors de la première phase de l'opération, comprenant notamment :

- ▶ Contrôle et validation des études d'exécution des entreprises (VISA)
- ▶ Direction et coordination des contrats travaux

Dans ce cadre, le maître d'œuvre animera les réunions de chantier hebdomadaires, assurera le suivi des entreprises, le contrôle de la conformité des ouvrages, la gestion des interfaces entre concessionnaires et entreprises ainsi que le respect du planning général de l'opération.

Réception des travaux de la phase 1

Au cours de l'année 2026, les premiers secteurs réalisés atteindront leur phase d'achèvement.

Le maître d'œuvre assurera :

- ▶ L'organisation des Opérations Préalables à la Réception (OPR)
- ▶ L'établissement des listes de réserves
- ▶ Le suivi de leur levée
- ▶ L'assistance au maître d'ouvrage pour les Opérations d'Assistance à la Réception (AOR)
- ▶ La vérification des dossiers des ouvrages exécutés (DOE)

Engagement de la phase 2 de l'opération

Sous réserve de l'avancement des procédures administratives et financières, la seconde phase pourra être engagée au second semestre 2026.

Le maître d'œuvre assurera alors les missions de VISA, DET et OPC relatives aux secteurs suivants :

- ▶ Rue de l'Aveyron [zone 54] à partir du 15 juin pour une durée de 2 semaines afin de réaliser l'assainissement uniquement
- ▶ Venelles 24 – 25 – 26 à partir de juin
- ▶ Rue de l'Ariège et Aveyron [zone 54 – 52] et zone 27 à partir de septembre
- ▶ La Rue Basse [zone 45] à partir d'octobre afin de faciliter l'enfouissement des réseaux et de

pouvoir donner un éclairage aux venelles 22 – 23 (la zone 28 pourra faire l'objet d'un aménagement)

- ▶ Rue de l'Ariège et Aveyron [zone 51 – 53] après la venelle 58
- ▶ Venelle 58 entre rue Haute et Basse vers mi-novembre

Cette activité mobilisera fortement les équipes de maîtrise d'œuvre afin de garantir la qualité des aménagements réalisés, le respect des délais contractuels et la bonne coordination de l'ensemble des intervenants du projet.

ETUDES TECHNIQUES

En fonction des besoins éventuels, des études complémentaires seront menées.

ETUDES REGLEMENTAIRES

Toutes les études réglementaires ont été menées.

COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Le CSPS continuera d'être sollicité durant les phases de travaux de 2026,

OPCU-IC

L'année 2026 permettra de continuer la mission de coordination avec le bailleur social.

GEOMETRE

Le géomètre continuera d'être sollicité durant les phases de travaux de 2026.

FRAIS DIVERS

Des frais divers de consultation, d'assurance, de reproduction, etc. sont prévisibles pour l'année 2025.

TRAVAUX

Il est prévu en 2026 la poursuite des travaux entamés lors de la phase 1 :



Abords de l'Eglise (source : SPL de l'Artois)



Place des Mines (source : SPL de l'Artois)



Travaux parvis de l'église (source : SPL de l'Artois) Travaux de la place des mines (source : SPL de l'Artois)

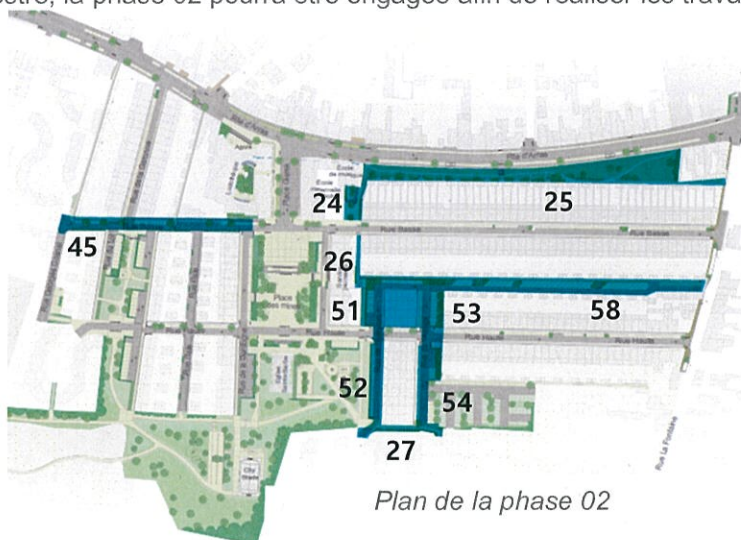
Concernant la place des Mines les travaux seront les suivants :

- ▶ Mise en place de mobilier urbain
- ▶ Végétalisation de l'espace
- ▶ Création d'un espace de rencontre
- ▶ Création d'un espace de stationnement
- ▶ Mise en valeur du cœur de la cité
- ▶ Perméabilisation de l'espace
- ▶ Enfouissement des réseaux
- ▶ Rénovation des routes

Concernant le parvis de l'église les travaux sont les suivants :

- ▶ Création d'un espace de sociabilité et de jeu pour les enfants
- ▶ Restauration des terrains de pétanques
- ▶ Végétalisation de l'espace
- ▶ Perméabilisation de l'espace

Au deuxième semestre, la phase 02 pourra être engagée afin de réaliser les travaux suivants :



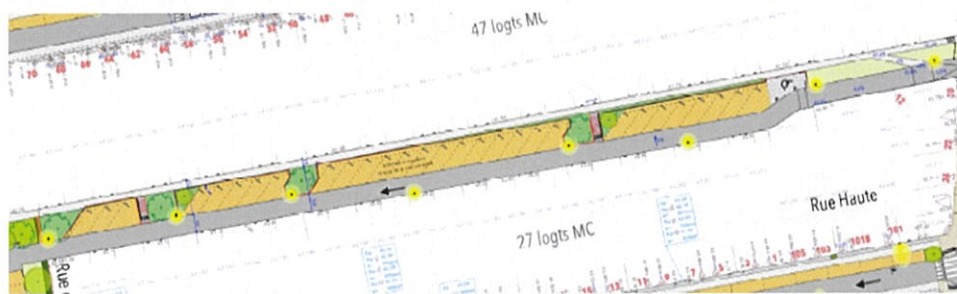
Plan de la phase 02

Concernant la zone 24, 25, 26 et 27

- ▶ Végétalisation des espaces
- ▶ Création d'un parvis sécurisé pour l'école maternelle
- ▶ Réaménagement des cheminements piéton
- ▶ Création d'un pédibus
- ▶ Sécurisation
- ▶ Création d'une nouvelle voie douce

Concernant la rue de l'Ariège et de l'Aveyron

- ▶ Végétalisation des espaces
- ▶ Modification du sens de circulation
- ▶ Apaisement de la circulation au profit de mobilités douces
- ▶ Création de nouvelles places de stationnements (61) perméabilisées



Venelle entre les rues Basse et Haute



Rue de l'Ariège et de l'Aveyron

Transformation d'une venelle aujourd'hui sous-exploitée entre les rues Haute et Basse en une nouvelle voie à sens unique permettant l'accès à de nouvelles places de stationnements perméables et sécurisés.

- ▶ Végétalisation des espaces
- ▶ Création d'une voie de circulation partagée
- ▶ Sécurisation de l'espace
- ▶ Ajout de nouveaux éclairages
- ▶ Création de nouvelles places de stationnements (29) perméabilisées

Rue basse (zone 45)

- ▶ Modification du sens de circulation (passage en sens unique pour une partie de la route)
- ▶ Mise en place de PAV (point d'apport volontaire)
- ▶ Apaisement de la circulation au profit de mobilités douces
- ▶ Création de nouvelles places de stationnements (6) perméabilisées
- ▶ Créer une liaison et une continuité avec les rues adjacente et l'entrée de la cité

REMISE D'OUVRAGE

La remise des ouvrages est destinée à insérer les ouvrages réalisés définitivement dans le patrimoine de la commune.

La participation affectable aux ouvrages publics pourra être appelée auprès de la commune, en fonction du niveau d'avancement de la réalisation des ouvrages, ici reprise pour les zones 55, 48, 40, 23, et 22.

Les dépenses pour chacun de ces équipements correspondent notamment aux travaux d'espaces publics et à l'ensemble des frais et honoraires relatifs à ces travaux.

Ce montant sera définitivement arrêté après livraison de la totalité des équipements à réaliser.

Les documents de remises d'ouvrage et facturation de participation sur ouvrage de la phase 01 sera transmise au 2^{ème} semestre 2026.

Cette participation pourra ouvrir un droit à réduction de TVA par la collectivité.

HONORAIRE TRAVAUX

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre seront effectués selon l'avancement des missions et travaux durant l'année. Ils sont estimés pour l'année 2026 à 75 512 €.

REMUNERATION SPL

La rémunération prévisionnelle porte sur les missions de pilotage de l'opération, des missions réalisées, du démarrage de la phase 2 et de la poursuite de la phase 1 des travaux pour un montant estimé de 58 587 € en 2026.

RECETTES

COMMERCIALISATION / CESSIONS

Aucune recette de cession prévue sur toute la durée de l'opération.

PARTICIPATIONS

Aucune participation de la commune n'est prévue en 2026.

SUBVENTIONS

L'année 2026 portera sur les versements des subventions notifiées, à l'avancement, et l'obtention des notifications des subventions en cours d'instruction.

Fonds conjoints Etat-région ERBM phase pré-opérationnelle

Les versements de la subvention sont facturés régulièrement, à l'avancement des dépenses. Le solde de la subvention est prévu courant 2026.

Subvention FEDER

Les éléments constituant le dossier FEDER sont complets en 2026. Le dossier passera en commission en juin 2026, dans le but de nous voir attribuer le montant de la participation financière.

Subvention Agence de l'eau

Les versements de la subvention seront facturés régulièrement, à l'avancement des dépenses.

04. AVANCEMENT FINANCIER

BILAN

Le bilan prévisionnel arrêté au 31/12/2025 est joint en annexe 1.

ANALYSE DES ECARTS PAR RAPPORT AU PREVISIONS

Le bilan prévisionnel du CRAC est basé sur l'avenant n°3 à la concession d'aménagement signé en mai 2025. Aucun écart n'est de ce fait constaté.

N° ligne	Intitulé	Ecart	Analyse
Sans objet			

05. TRESORERIE ET FINANCEMENT

SITUATION DE TRESORERIE

Pour assurer une correspondance précise entre le bilan de nos opérations et les états de trésorerie, l'annexe 2 du CRAC présente un bilan "réglé TTC", incluant tous les flux financiers avec la TVA.

Cette pratique améliore la transparence et la précision de notre reporting financier, en fournissant une vue complète et fidèle des mouvements financiers en TTC, conformément aux exigences de nos processus comptables internes.

L'état de la trésorerie au 31/12/2025 s'élève à 1 208 218 €

FINANCEMENT : EMPRUNT / AVANCES/ PARTICIPATION

PHASE PRE-OPERATIONNELLE

L'opération est financée par avance de trésorerie. Aucun emprunt n'est mis en place.

Avance de trésorerie de la collectivité

1^{er} versement :

- ▶ Montant : 130 000 €
- ▶ Versé le 21/12/2022

2^{ème} versement :

- ▶ Montant : 270 000 €
- ▶ Versé le 25/07/2023

3^{ème} versement :

- ▶ Montant : 250 000 €
- ▶ Versé le 15/07/2025

PHASE OPERATIONNELLE

L'opération est financée par avance de trésorerie et participation. Aucun emprunt n'est mis en place.

Avance de trésorerie de la collectivité

1^{er} versement :

- ▶ Montant : 1 000 000 €
- ▶ Versé le prévu en mai 2026

2^{ème} versement :

- ▶ Montant : 1 350 000 €
- ▶ Versé le prévu en septembre 2026

DOSSIER	TYPE DE RECETTE					REALISE EN 2025		
		2022	2023	2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	2025	DETAIL MONTANT	COMMENTAIRES
100002	SUBVENTIONS		92 467,72	36 839,08	129 306,80	1 625 377,74	1 438 957,50 130 791,60 55 628,64	FNADT EJ2104448881 AGENCE DE L'EAU FNADT EJ 2103924590
	AVANCES TRÉSORERIE	130 000,00	270 000,00	75 000,00	325 000,00	187 000,00		VILLE DROCOURT
	PARTICIPATION EQUILIBRE			75 000,00	75 000,00	93 000,00		
	PARTICIPATION SUR OUVRAGES							
	PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX							

06. ACQUISITION ET CESSIION DE L'ANNEE 2026

Aucune cession ou acquisition n'est prévue dans la concession d'aménagement sur la durée de l'opération.

07. PROPOSITION D'APPROBATION

Il est proposé au conseil municipal de la ville de Drocourt :

- ▶ D'approuver le présent compte rendu d'activité au concédant de l'exercice 2025 et son bilan financier et de trésorerie prévisionnels établis au 31 décembre 2025

08. ANNEXES

- ▶ Annexe 1 :Bilan financier « réglé HT » arrêté au 31/12/2025
- ▶ Annexe 2 :Bilan financier « réglé TTC » arrêté au 31/12/2025



CR 100002 ERBM La Parisienne - Drocourt
Concession d'Aménagement (CPA) - Régulé HT - Arrêté au 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE

Spl de l'Artois

Spt de l'Artois	Bilan	Engagement	Réalise	Fin 2023	2024	2025					2026					2027	2028	2029	2030	Bilan		
Intitulé	Approuvé	Engagé	Total	Année	Année	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Dec	Année	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Dec	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart	
RECETTES	10 962 680	9 344 359	1 941 842	96 960	122 215	392	30 221	1 569 926	122 127	1 722 667	-168 000			91 000	200 965	123 965	3 755 996	3 475 573	217 991	1 466 490	10 981 857	19 177
53 Subventions	6 868 819	5 749 188	1 754 685	92 468	36 839			1 569 749	55 629	1 625 378			91 000	200 965	291 965	2 482 015	1 929 651	217 986	217 986	192 518	6 868 819	
5300 SubAgence de l'eau	653 958	653 958	130 792					130 792		130 792				87 194	87 194		217 986	217 986			653 958	
5301 Subv,Dep																						
5302 Subv. ERBM travaux	5 643 155	4 796 525	1 438 958					1 438 958		1 438 958						2 482 015	1 620 665		101 517	5 643 155		
5303 Subv. ERBM études	298 706	298 705	184 935	92 468	36 839				55 629	55 629				113 771	113 771					298 706		
5304 Subv. ERBM études phase travaux	273 000												91 000		91 000		91 000		91 000	273 000		
5305 Subv. FEDER																						
55 Participation du concédant	4 093 861	3 560 348	168 000		75 000		30 000			63 000	93 000	-168 000			-168 000	1 273 972	1 545 917		1 273 972	4 093 861		
5500 Part. d'équilibre		3 560 348	168 000		75 000		30 000			63 000	93 000	-168 000			-168 000							
5501 Prt sur ouvrage	4 093 861															1 273 972	1 545 917		1 273 972	4 093 861		
56 PRODUITS FINANCIERS		34 823	19 157	4 492	10 376	392	221	177	3 499	4 289						9	5	5	1	19 177	19 177	
5600 Produits financiers / CT		34 823	19 157	4 492	10 376	392	221	177	3 499	4 289				12 780	12 780	6 243	10 420	18 393	9 872	76 865	76 865	
5605 Intérêts GIP														-12 780	-12 780	-6 234	-10 415	-18 388	-9 871	-57 688	-57 688	
58 Produits divers																						
5800 Produits divers																						
DEPENSES	10 962 681	10 381 885	1 069 864	44 781	394 625	10 355	16 260	24 081	579 762	630 458	493 246	1 162 847	356 069	1 060 396	3 072 558	2 341 270	2 267 737	1 461 724	749 528	10 962 681		
10 ETUDES	518 435	458 294	372 543		327 855	9 635	9 257	20 396	5 400	44 688			65 922	18 000	83 922	20 450	15 000	9 520	17 000	518 435		
1000 Etudes de sol pré-opérationnelles	49 795	46 525	46 525		46 525								3 270		3 270					49 795		
1004 Rachat d'étude CAHC	47 902	47 902											47 902		47 902					47 902		
1006 Diagnostic réseaux opérationnels	20 000													10 000	10 000	10 000			20 000			
1007 Géomètre - topographie opérationnel	30 000	10 800	5 400						5 400	5 400			4 630		4 630	2 450	7 000	1 520	9 000	30 000		
1010 Moe - missions préalable pré-	330 738	323 068	320 618		281 330	9 635	9 257	20 396		39 288			10 120		10 120					330 738		
1013 Moe - missions complémentaires	40 000	30 000												8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000			
13 TRAVAUX VIABILITE	9 603 094	9 302 052	479 582						479 582	479 582	463 087	1 106 200	249 770	996 486	2 815 543	2 197 733	2 130 150	1 335 617	644 468	9 603 094		
1300 Lot 01 VRD ASS	6 086 038	6 788 994	463 437						463 437	463 437	390 760	604 100	168 000	701 860	1 864 720	1 310 344	1 364 719	712 416	370 401	6 086 038		
1301 Lot 02 Réseaux	858 416	519 171	16 145						16 145	16 145	37 290	71 465		59 745	168 500	363 602	180 296	115 258	14 616	858 416		
1302 Lot 03 Effacement																						
1303 Lot 05 AEP	371 000	335 585												14 000	14 000	138 550	86 550	46 950	84 950	371 000		
1304 Lot 06 EV	1 389 460	1 603 871									35 037	430 635		70 000	535 672	208 733	303 340	226 194	115 520	1 389 460		
1305 Concessionnaire	245 311	54 432											81 770		81 770	49 062	49 062	16 355	245 311			
1306 Actu / Révision	217 623													28 138	28 138	37 483	56 224	95 778	217 623			
1307 Aléas	435 246													122 743	122 743	89 959	89 959	42 626	435 246			
15 HONORAIRES sur TRAVAUX	321 467	140 818	5 636		600				5 036	5 036	15 512	22 000	22 319	22 000	81 831	61 000	61 000	56 000	56 000	321 467		
1500 Hon. maître d'oeuvre	290 000	102 689	3 941						3 941	3 941	15 512	20 000	20 000	20 000	75 512	55 000	55 000	50 000	50 000	289 453	-547	
1505 OPC		24 250																				
1506 CSPS études	1 467	6 570																				
1507 CSPS phase travaux	30 000	7 309	1 695		600				1 095	1 095		2 000	2 319	2 000	6 319	6 000	6 000	6 000	6 000	32 014	-1 467	
1598 Autres honoraires																				2 014		
16 REMUNERATIONS	122 000	122 000	122 000	42 834	64 835		5 331		9 000	14 331			3 412	-3 412						122 000		
1600 Rémunération forfaitaire	36 000	36 000	36 000	25 050	10 500				450	450										36 000		
1601 Rém. étapes	68 000	68 000	68 000	16 700	36 000		6 750		8 550	15 300				-3 412	-3 412					64 588	-3 412	
1602 Rem % dépenses	18 000	18 000	18 000	1 084	18 335		-1 419			-1 419			3 412		3 412					21 412	3 412	
17 REMUNERATIONS	334 935	334 935	68 587						68 587	68 587	14 647	14 647	14 647	14 647	58 587	58 587	58 587	58 587	32 000	334 935		
1700 Rém. conduite d'opération	150 000	150 000	30 000						30 000	30 000	7 500	7 500	7 500	7 500	30 000	30 000	30 000	30 000		150 000		
1701 Rém. étapes	42 000	42 000	10 000						10 000	10 000									32 000	42 000		
1703 Rém Suivi de travaux	142 935	142 935	28 587						28 587	28 587	7 147	7 147	7 147	7 147	28 587	28 587	28 587	28 587		142 935		
18 FRAIS DIVERS	62 750	23 785	21 515	1 947	1 335	720	1 672	3 685	12 156	18 234			20 0									

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le



ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE



CR 100002 ERBM La Parisienne - Drocourt
Concession d'Aménagement (CPA) - Régulé TTC - Arrêté au 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE

Spl de l'Artois

		Bilan	Engagement	Réalise	Fin 2023	2024	2025					2026					2027	2028	2029	2030	Bilan	
Intitulé		Approuvé	Engagé	Total	Année	Année	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Dec	Année	Jan-Mars	Avr-Juin	Jui-Sept	Oct-Dec	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart	
RECETTES		11 912 244	9 344 359	1 941 842	96 960	122 215	392	30 221	1 569 926	122 127	1 722 667	-168 000		91 000	218 404	141 404	4 507 193	4 152 486	261 589	1 741 588	12 746 102	833 858
53	Subventions	6 999 611	5 749 188	1 754 685	92 468	36 839			1 569 749	55 629	1 625 378			91 000	218 404	309 404	2 978 418	2 297 381	261 583	212 821	7 814 292	814 681
5300	SubAgence de l'eau	784 750	653 958	130 792					130 792		130 792				104 633	104 633		261 583	261 583		758 591	-26 159
5301	Subv. Dep																					
5302	Subv. ERBM travaux	5 643 155	4 796 525	1 438 958					1 438 958		1 438 958						2 978 418	1 944 798		121 821	6 483 995	840 840
5303	Subv. ERBM études	298 706	298 705	184 935	92 468	36 839				55 629	55 629				113 771	113 771					298 706	
5304	Subv. ERBM études phase travaux	273 000												91 000		91 000		91 000		91 000	273 000	
5305	Subv. FEDER																					
55	Participation du concédant	4 912 633	3 560 348	168 000		75 000		30 000		63 000	93 000	-168 000				-168 000	1 528 766	1 855 100		1 528 766	4 912 633	
5500	Part. d'équilibre		3 560 348	168 000		75 000		30 000		63 000	93 000	-168 000				-168 000						
5501	Prt sur ouvrage	4 912 633															1 528 766	1 855 100		1 528 766	4 912 633	
56	PRODUITS FINANCIERS		34 823	19 157	4 492	10 376	392	221	177	3 499	4 289						9	5	5	1	19 177	19 177
5600	Produits financiers / CT		34 823	19 157	4 492	10 376	392	221	177	3 499	4 289				12 780	12 780	6 243	10 420	18 393	9 872	76 865	76 865
5605	Intérêts GIP														-12 780	-12 780	-6 234	-10 415	-18 388	-9 871	-57 688	-57 688
58	Produits divers																					
5800	Produits divers																					
	DEPENSES	13 063 830	12 366 779	1 245 624	45 170	460 583	12 426	18 402	28 846	680 197	739 871	588 966	1 390 487	423 672	1 268 293	3 671 417	2 797 807	2 709 567	1 742 351	893 034	13 059 800	-4 031
10	ETUDES	622 122	549 952	447 051		393 426	11 562	11 108	24 476	6 480	53 625			79 106	21 600	100 706	24 540	18 000	11 424	20 400	622 122	
1000	Etudes de sol pré-opérationnelles	59 754	55 830	55 830		55 830								3 924		3 924					59 754	
1004	Rachat d'étude CAHC	57 482	57 482											57 482		57 482					57 482	
1006	Diagnostic réseaux opérationnels	24 000													12 000	12 000	12 000				24 000	
1007	Géomètre - topographie opérationnel	36 000	12 960	6 480					6 480	6 480				5 556		5 556	2 940	8 400	1 824	10 800	36 000	
1010	Moe - missions préalable pré-	396 886	387 681	384 741		337 596	11 562	11 108	24 476		47 145			12 144		12 144					396 885	
1013	Moe - missions complémentaires	48 000	35 999											9 600		9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	48 000	
13	TRAVAUX VIABILITE	11 523 713	11 162 463	575 499						575 499	575 499	555 705	1 327 440	299 724	1 195 783	3 378 652	2 637 280	2 556 180	1 602 740	773 362	11 523 712	
1300	Lot 01 VRD ASS	7 303 246	8 146 793	556 125					556 125	556 125	468 912	724 920	201 600		842 232	2 237 664	1 572 413	1 637 663	854 899	444 481	7 303 245	
1301	Lot 02 Réseaux	1 030 099	623 005	19 374					19 374	19 374	44 748	85 758			71 694	202 200	436 322	216 355	138 309	17 539	1 030 099	
1302	Lot 03 Effacement																					
1303	Lot 05 AEP	445 200	402 701												16 800	16 800	166 260	103 860	56 340	101 940	445 200	
1304	Lot 06 EV	1 667 352	1 924 645								42 045	516 762			84 000	642 807	250 480	364 008	271 433	138 624	1 667 352	
1305	Concessionnaire	294 373	65 319											98 124		98 124	58 874	58 874	19 626	294 373		
1306	Actu / Révision	261 148													33 766	33 766	44 980	67 469	114 934		261 148	
1307	Aléas	522 295													147 292	147 292	107 951	107 951		51 151	522 295	
15	HONORAIRES sur TRAVAUX	385 760	168 982	6 764		720				6 044	6 044	18 614	26 400	26 783	26 400	98 197	73 200	73 200	67 200	67 200	385 761	1
1500	Hon. maître d'oeuvre	348 000	123 227	4 730						4 730	4 730	18 614	24 000	24 000	24 000	90 614	66 000	66 000	60 000	60 000	347 344	-656
1505	OPC		29 100																			
1506	CSPS études	1 760	7 884																			
1507	CSPS phase travaux	36 000	8 771	2 034		720				1 314	1 314		2 400	2 783	2 400	7 583	7 200	7 200	7 200	7 200	38 417	-1 760
1598	Autres honoraires																				2 417	
16	REMUNERATIONS	122 000	122 000	122 000	42 834	64 835		5 331		9 000	14 331			3 412	-3 412						122 000	
1600	Rémunération forfaitaire	36 000	36 000	36 000	25 050	10 500				450	450										36 000	
1601	Rém. étapes	68 000	68 000	68 000	16 700	36 000		6 750		8 550	15 300				-3 412	-3 412					64 588	-3 412
1602	Rem % dépenses	18 000	18 000	18 000	1 084	18 335		-1 419			-1 419			3 412		3 412					21 412	3 412
17	REMUNERATIONS	334 935	334 935	68 587						68 587	68 587	14 647	14 647	14 647	14 647	58 587	58 587	58 587	58 587	32 000	334 935	
1700	Rém. conduite d'opération	150 000	150 000	30 000					30 000	30 000	7 500	7 500	7 500	7 500	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000		150 000	
1701	Rém. étapes	42 000	42 000	10 000					10 000	10 000										32 000	42 000	
1703	Rém Suivi de travaux	142 935	142 935	28 587																		

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 062-216202770-20260928-DELIB_2026_053-DE

